



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 25 février 2021

Objet de la délibération

AUTORISATION D'ENGAGEMENT : ACCOMPAGNEMENT SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Le vingt-cinq février deux mille vingt et un à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-huit février deux mille vingt et un, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU , Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Claudine CORPART , Thierry FALQUERHO , Valérie MAHÉ , Marie-Françoise CÉREZ , Pascal LE LIBOUX , Laure LE MARÉCHAL , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Anne-Laure LE DOUSSAL , Yves DOUAY , Joël TRÉCANT , Lisenn LE CLOIREC , Guillaume KERRIC , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Julien LE DOUSSAL , Michèle LE BAIL , Christian LE BOULAIRE .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY à Michèle DOLLÉ , Stéphane LOHÉZIC à Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN à Gwendal HENRY , Frédéric TOUSSAINT à Claudine CORPART , Peggy CACLIN à Yves GUYOT , Martine JOURDAIN à Thierry FALQUERHO , Jean-François LE CORFF à Roselyne MALARDÉ .

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire Monsieur Yves GUYOT désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2021.02.028

AUTORISATION D'ENGAGEMENT : ACCOMPAGNEMENT SECURITE AU TRAVAIL

Rapporteur : Michèle DOLLÉ

La Collectivité souhaite accentuer l'effort porté sur la démarche de prévention des risques professionnels au sein de trois secteurs considérés à risque (CTM / SEVE / Chantier d'Insertion). Ainsi, un prestataire accompagnera les deux directions concernées afin d'améliorer le management santé et sécurité du travail et développer le leadership de l'encadrement en la matière. Cette démarche de prévention repose sur un diagnostic, des plans d'actions différenciés et un suivi dans la démarche à moyen terme. Par conséquent, le prestataire retenu interviendra et accompagnera la collectivité durant 3 années. Cette démarche aura vocation à être déployée dans les autres directions.

C'est pourquoi il est proposé de mettre en place une autorisation d'engagement sur 3 ans.

	Autorisation d'Engagement	Crédit de Paiement 2021	Crédit de Paiement 2022	Crédit de Paiement 2023
Prestation	37 200€	24 000€	8 400€	4 800€

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R.2311-9 et suivants,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 1^{er} février 2021,

Vu l'avis favorable de la Commission « Ressources » en date du 08 février 2021,

Vu le rapport présenté en séance,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

→ **APPROUVE** la création de l'Autorisation d'Engagement ainsi que la répartition des Crédits de Paiement telle que présentée.

Délibération adoptée par 28 voix Pour et 5 voix Contre, 0 Abstention(s).

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Première Adjointe,

Michèle DOLLÉ